

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 15 septembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 15^e jour de septembre 2025, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Sont absents madame la conseillère Lynne Colquhoun et monsieur le conseiller Daniel Morin. La directrice générale et trésorière, le directeur général adjoint ainsi que le greffier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation provisoire des travaux – Garage municipal
2. Modification de la résolution numéro 2025-09-252 – Achats au fonds de roulement
3. Embauches – Pompiers
4. Fin du lien d'emploi
5. Période de questions
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public
6. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du *Code municipal*.

2025-09-266

1. **Acceptation provisoire des travaux – Garage municipal**

Considérant la résolution numéro 2024-07-187 accordant le contrat pour la construction du nouveau garage municipal à l'entreprise Construction Pierre Blouin Inc.;

Considérant l'avancement des travaux de construction du nouveau garage municipal;

Considérant que la recommandation de l'architecte au dossier est favorable et que celui-ci a fourni le certificat d'acceptation provisoire à la Municipalité;

Considérant que la demande de paiement numéro 12 est recommandée par l'architecte au dossier;

Considérant que la liste des déficiences a été remise à l'entrepreneur;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la réception provisoire des travaux pour la construction du nouveau garage municipal et de procéder au paiement de la demande numéro 12 pour un montant total de 155 824,13 \$, taxes incluses, et ce, conditionnellement à la réception des quittances partielles.

2025-09-267

2. Modification de la résolution numéro 2025-09-252 – Achats au fonds de roulement

Considérant que la résolution numéro 2025-09-252 prévoyait l’achat au fonds de roulement d’équipements pour le service de sécurité incendie;

Considérant qu’il y a eu une erreur dans le calcul des sommes, et ce, malgré les documents présentés à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2025;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 selon la liste soumise;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2025-09-252 et de procéder à l'acquisition d'équipements pour le service de sécurité incendie pour un montant de 3 185 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2026 pour une période de trois (3) ans.

2025-09-268

3. Embauches – Pompiers

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche de deux pompiers afin de maintenir une force de frappe prévue au schéma de couverture de risque;

Considérant que les candidats rencontrent les conditions exigées;

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à l’embauche de Manu Légaré et de Nathan Paré au poste de pompier, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective.

2025-09-269

4. Fin du lien d’emploi

Considérant la recommandation RH numéro 306-1000-2025-01;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de mettre fin au lien d’emploi 306-1000-2025-01 (numéro de recommandation RH), en date du 15 septembre 2025.

5. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l’assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s’est terminée à 20 h 05.

6. Levée de l’assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 05.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».